

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 23 octobre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme REVEL),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (2) M. GARRIGUES, Mme MAILLOT,

Membre(s) absent(s) : (3) Mme LE GRAND, M. GOBILLOT, Mme ROLLIN

Date de convocation : 16 octobre 2007

Délibération n° : 56-2007

Objet : Organisation de la soirée « seuls en fête 2007 » - demande de subvention

Depuis plusieurs années, le collectif d'associations caritatives et humanitaires de Dijon organise, en fin d'année, une soirée de solidarité destinée aux personnes démunies.

Cette année, l'organisation de cette manifestation, qui se déroulera le 28 décembre 2007, est prise en charge par l'Association des Paralysés de France.

Le Conseil d'Administration :

- autorise le versement d'une subvention de 600 € à l'Association des Paralysés de France, pour 2007, en participation aux frais d'organisation de cette fête,
- dit que la somme sera imputée sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 65, nature 6574.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

30 OCT. 2007

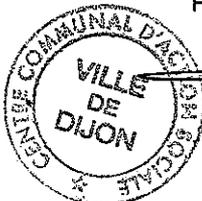
Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 24 OCT. 2007